

# SÉCURITÉ NAUTIQUE



Assurez-vous d'avoir un VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord. Votre VFI peut vous sauver la vie. **PORTEZ-LE!**



Perfectionnez vos connaissances. Assurez-vous de suivre une formation adaptée à votre activité nautique.



Ne consommez pas d'alcool ou de drogue. Conduire avec les capacités affaiblies est illégal et irresponsable.



Vérifiez les conditions météorologiques. Sur l'eau, le temps peut changer rapidement. Ne vous faites pas surprendre!



Vérifiez votre matériel de sécurité. Avant chaque départ, assurez-vous du bon fonctionnement du matériel requis par la loi.

Lac Champlain

Canada  
États-Unis

Baie Missisquoi

Lacolle

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Noyan

Henryville

Sainte-Anne-de-Sabrevois

Saint-Blaise-sur-Richelieu

Saint-Jean-sur-Richelieu

Iberville

Carignan

Chambly

Saint-Basile-le-Grand

## RIVIÈRE RICHELIEU

- ▲ Écluse (Parcs Canada)
- ⚓ Marinas
- == Ponts
- ..... Traversier/Bac à câble
- ▨ Aires protégées

**N.B. :** Plusieurs espèces en péril et protégées par la loi sont présentes dans le Richelieu et ses rives. Ne les approchez pas. La mise en commun des efforts des plaisanciers avec la communauté scientifique favorise leur rétablissement. Il est interdit de pêcher le chevalier (blanc, cuivré, de rivière, jaune, rouge) et le meunier (noir, rouge) dans la rivière Richelieu. Ne pêchez pas dans les endroits sensibles, en aval d'un barrage ou à proximité des infrastructures d'un canal.

Limite aval du canal de Chambly

Rapides de Chambly

Hauteur libre: 10,20 m

Hauteur libre: 9,60 m

Mont-Saint-Hilaire

⚠ La hauteur libre sous les ponts varie beaucoup en fonction des niveaux d'eau et diminue notablement au moment de la crue printanière. Les nombreuses marinas de la région vous renseigneront à ce sujet par téléphone ou par VHF.

Saint-Roch-de-Richelieu  
Barrage de Saint-Ours

Saint-Antoine-sur-Richelieu

Saint-Denis-sur-Richelieu

Saint-Charles-sur-Richelieu

Saint-Marc-sur-Richelieu

Sorel-Tracy

Les voiliers doivent démâter au bassin fédéral de la marina de Sorel.



Réduisez votre vitesse dans les zones villageoises et urbaines ou dans les passages étroits. Respectez l'environnement, les autres usagers et les rivières en réduisant la hauteur de vos vagues et en modérant le bruit. Le chef de bord est responsable des dommages produits par son embarcation.



**LE SAVIEZ-VOUS ?** Des passages répétitifs dans les zones peu profondes remettent en suspension les sédiments, nuisent à la fraie des poissons et compromettent la qualité de l'eau potable.



Évitez de naviguer, d'accoster ou de jeter l'ancre dans les milieux naturels, les zones sensibles et les herbiers afin de préserver les espèces menacées ou protégées. Soyez discret et évitez d'approcher la faune sauvage afin de ne pas la déranger.



Évitez d'introduire des espèces exotiques envahissantes lorsque vous changez de plan d'eau.

- Lavez votre embarcation, son vivier et ses ballasts à chaque entrée ou sortie sur un plan d'eau.
- Videz l'eau de la cale, des viviers, des seaux et glacière en quittant le plan d'eau.



Respectez l'intégrité du plan d'eau en évitant de jeter à l'eau des objets ou des déchets; utilisez des produits d'entretien biodégradables et les stations de pompage pour la vidange septique.

# ENVIRONNEMENT